



Tél : 04 66 29 85 02  
Mail : [contact@acerfsformation.com](mailto:contact@acerfsformation.com)  
Site : [www.acerfsformation.com](http://www.acerfsformation.com)

*"Notre expertise : la  
sécurité au travail !"*

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### Echafaudages de pied (Montage, Utilisation, Vérification, Réception) \*

#### Qualification des intervenants

Formateur certifié INRS et qualifié en prévention des risques professionnels.  
Organisme certifié sous le numéro 1492998 par l'INRS/CARSAT pour délivrer la formation suivant la recommandation R408

#### Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours, vidéo-projection, échafaudages de pied certifiés NF, à cadres ou multidirectionnel et divers matériels pédagogiques

#### Durée de la formation

28h soit 4J

#### Taux de satisfaction

99.7%

#### Taux de réussite

99.9%

#### Débouchés

#### Nombre de places maximum par action :

10

#### Délai d'accès

Moins de 30 jours à compter de la demande de devis

#### Accessibilité

Toutes nos formations peuvent être adaptées à toute situation d'handicap ou toutes difficultés  
Contactez nous pour plus de renseignements

#### Matériel nécessaire à la formation :

Chaque candidat doit être équipé de gants, chaussures de sécurité, casque

#### Objectifs :

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière, vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la r408)

Objectifs pédagogiques :- Se situer et être acteur de la prévention des risques- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

#### Contenu de la formation

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour :

- monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage ;
- réaliser les vérifications de ces échafaudages montés par l'entreprise ;
- prévoir, commander et réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

#### Contenu de la formation :

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

- Les enjeux de la prévention et les rôles et responsabilités des différents acteurs
- Signaler les situations dangereuses, communiquer et rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant
- La préparation, le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (cadres et multidirectionnel)
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- Le cadre réglementaire des vérifications et les responsabilités qui en découlent
- Les examens « d'adéquation », « de montage et d'installation » et de « l'état de conservation »
- Réceptionner l'échafaudage avant utilisation et rédiger le PV et le compte-rendu
- Assurer la maintenance de l'échafaudage

#### Cas pratiques et mises en situation

- Montage et démontage d'un échafaudage de pied
- Réalisation des différents examens d'un échafaudage de pied.
- Rédaction d'un PV et d'un compte-rendu de réception

#### Finalité de la formation :

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages avec « console », « porte à faux », « poutre de franchissement, » et « levage de charge par potence »

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.

Réceptionner l'échafaudage avant utilisation, assurer la maintenance de l'échafaudage et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

#### Modalités d'évaluations

Evaluation réalisée par QCM et cas pratiques tout au long de la formation.

#### Sanction de la formation

Une attestation de compétences basée sur les référentiels annexés est délivrée par le chef d'entreprise. Elle sera obligatoire pour monter, démonter, modifier ou exploiter\* un échafaudage de pied

#### Public et prérequis de la formation

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.

Toute personne ayant à réceptionner\* une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.